

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2017 de MNH GROUP

---

## Table des matières

Synthèse .....	4
A. Activité et Résultats.....	4
A.1 Activité .....	4
A.1.a Dénomination, forme juridique et siège de l'entité de tête.....	5
A.1.b Structure juridique et organisationnelle du Groupe et liste des filiales du Groupe	5
A.2 Résultats de souscription .....	8
A.3 Résultats des investissements .....	8
A.4 Autres produits et dépenses importants .....	9
B. Système de gouvernance .....	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	9
B.1.a Informations générales .....	9
B.1.b Rémunération de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.....	11
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	12
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	13
B.3.a Objectifs, stratégies, processus et procédures de <i>reporting</i> par catégorie de risques .....	13
B.3.b ORSA.....	17
B.4 Système de contrôle interne.....	18

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

B.4.a	Information sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	18
B.4.b	informations sur la fonction de vérification de la conformité.....	19
B.5	Fonction d’audit interne .....	19
B.6	Fonction actuarielle.....	21
B.7	Sous-traitance .....	22
C.	Profil de risque .....	23
C.1	Risque de souscription .....	23
C.2	Risque de marché.....	24
C.3	Risque de crédit ou de contrepartie .....	25
C.4	Risque de liquidité.....	27
C.5	Risque opérationnel .....	28
C.6	Autres risques importants.....	29
C.7	Information sur la sensibilité aux risques .....	30
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	30
E.	Gestion du capital.....	32
E.1	Fonds propres.....	32
E.2	Capital de solvabilité requis .....	32
F.	Annexes : Etats quantitatifs réglementaires.....	35
	Annexe 1 : liste des entreprises du Groupe au 31/12/2017 (S. 32.01.22).....	35
	Annexe 2 : Bilan prudentiel au 31/12/2017 (S.02.01.02) .....	38
	Annexe 3 : Primes sinistres et dépenses (S.05.01.02).....	39
	Annexe 4 : Primes sinistres et dépenses par pays (S.05.02.01).....	42
	Annexe 5 : impact des mesures garanties long terme et mesures transitoires (S.22.01.22) ..	44
	Annexe 6 : détail des fonds propres (S.23.01.22) .....	45

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Annexe 7 : couverture du SCR par les fonds propres au 31/12/2017 (détail) (S.25.01.22)..... 47

Annexe 8 : détail du calcul du SCR au 31/12/2017 (S.25.02.22).....**Erreur ! Signet non défini.**

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Synthèse

MNH Group est un groupe prudentiel et un conglomérat financier à tête assurance opérant dans les secteurs de l'assurance (santé et prévoyance), la banque au travers de la BFM et les services. Son objectif, au travers de cette diversification dans les activités bancaires et de services, est d'être un acteur mutualiste de référence dans le monde de la santé vis-à-vis des établissements et des personnels du monde médical.

Depuis 2015, le groupe a mis en place un dispositif de gouvernance permettant sa mise en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires de Solvabilité 2 et la Directive FICOD (qui concerne les conglomérats) et de faire face aux défis liés à sa construction récente et à la diversité de ses activités.

Opérant sur des branches d'activité variées réglementées (dans le domaine de la banque et de l'assurance) classiques mais diverses, le groupe a un profil de risque diversifié.

Pour faire face à ses risques, le groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant au regard du capital de solvabilité réglementaire requis.

## A. Activité et Résultats

### A.1 Activité

L'entité de tête de MNH Group est la mutuelle MNH.

Le groupe prudentiel est contrôlé par l'autorité de contrôle prudentielle et de résolution (ACPR : adresse : 61 rue Taitbout 75009 Paris, téléphone : 01 49 95 40 00)

Ses commissaires aux comptes sont :

- le cabinet Grant Thornton (29 Rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine), représenté par Laurent Luciani,
- le cabinet Emargence (19 rue Pierre Sénard, 75009 Paris), représenté par Frédéric Gouvet.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

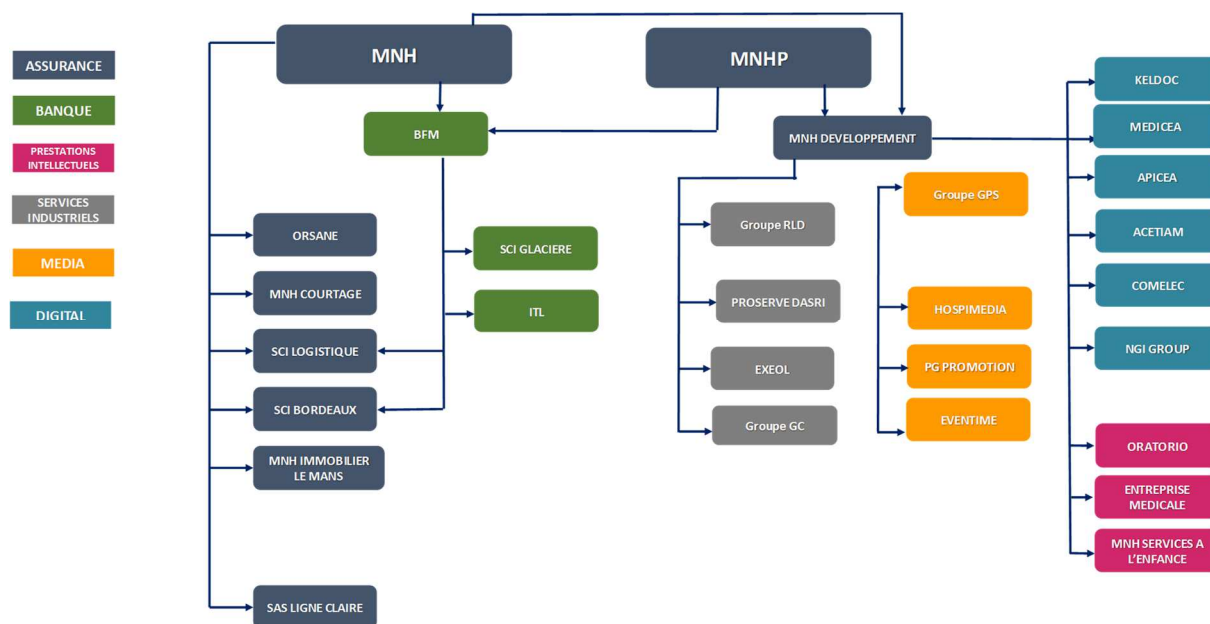
## A.1.a Dénomination, forme juridique et siège de l'entité de tête

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social, dite « MNH », est une personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par le livre II du Code de la mutualité.

MNH est ouverte à l'ensemble des professionnels de la santé et du social, à leurs proches et aux étudiants des écoles médicales et paramédicales. Dotée d'un portefeuille d'adhérents d'environ 600 milles membres participants et plus de 900 milles personnes protégées, MNH est la première mutuelle française du secteur de la santé.

## A.1.b Structure juridique et organisationnelle du Groupe et liste des filiales du Groupe

L'Organigramme simplifié du Groupe au 31/12/2017 est le suivant :



Le Groupe est opérationnellement structuré en 6 univers (assurance, banque, services intellectuels, services industriels, médias, et digital) :

- Pour l'univers assurance

SFCR Groupe

Date : 30/03/2018

- La MNH et MNH Prévoyance, mutuelles « sœurs » portant des risques assurance de personne (santé, prévoyance),
  - Orsane, cabinet de courtage distribuant les contrats collectifs aux établissements hospitaliers privés et des contrats individuels à leur personnel,
  - MNH Courtage : cabinet de courtage captif, distribuant les contrats IARD et Vie aux adhérents MNH ou MNH Prévoyance,
  - SCI MNH Bordeaux et SCI Logistique MNH, sociétés civiles immobilières,
  - MNH Immobilier LE MANS, SAS dédiée au projet immobilier du Mans destiné aux étudiants et jeunes professionnels hospitaliers travaillant au CHU du Mans,
  - Santé Mutuelle Service, société de service titulaire de la marque « Ligne Claire » proposant notamment des services de devis en ligne en dentaire pour les adhérents hospitaliers.
- Pour l'univers bancaire
    - BFM, société anonyme coopérative de banque qui s'adresse aux agents du secteur public et leurs ayants-droit,
    - SCI la Glacière, propriétaire de l'immeuble hébergeant le siège social parisien de la banque,
    - ITL, SAS – Ingénierie Technique et Location - assurant le financement et l'accompagnement de ses clients dans le cadre de la location des équipements nécessaires à leur activité.
  - Pour le pôle Service, MNH Développement, *holding* financière et animatrice a vocation à porter les services de plusieurs univers :
    - Univers services industriels :
      - Le groupe Kalhyge, Société de location et entretien de vêtements, de linge et équipement d'hygiène,
      - Proserve DASRI, société issue de regroupement de sites de GC dédiée à la collecte et au traitement des déchets médicaux,
      - Exeol, entité concevant et fabricant de produits d'hygiène professionnelle et de désinfection en milieu médical,

SFCR Groupe

Date : 30/03/2018

- Univers médias :
  - Le groupe GPS, groupe de média/presse dédié aux professionnels de Santé (Quotidien du Médecin, Quotidien du Pharmacien, Le Généraliste), regroupé avec IZEOS portant les sites affinitaires dédiés au monde de la Santé (Infirmiers.com, aidesoignant.com, cadresoignant.com, remede.org, reseachu),
  - Hospimédia, le groupe média des décideurs de la Santé et du Social.
  - PG Promotion, société spécialisée dans l'organisation de salons professionnels,
  - Eventime, entité également spécialisée dans l'organisation de congrès.
- Univers digital :
  - Keldoc, système de prise de rendez-vous en ligne auprès des professionnels de santé,
  - Medicea, est spécialisé dans la gestion de la relation patient multicanal au travers d'une plateforme téléphonique, depuis la demande d'information jusqu'à la prise de rendez-vous,
  - Apicea, société qui propose des solutions de digitalisation (wifi principalement) des hôpitaux, cliniques et centres de soin
  - Acetiam, fusion d'Etiam et d'Accelis, gère une plateforme de télé-médecine,
  - Comelec, société de location de terminaux multimédias et de téléviseurs,
  - NGI, dédié à l'accompagnement des centres d'imagerie.
- Univers services intellectuels :
  - MNH Conseil (Oratorio), société qui propose un accompagnement aux directions d'établissements hospitaliers sur tout type de conseils en management en restructuration, en prévention, en ressources humaines ou encore en stratégie,
  - L'entreprise médicale, société de formation spécialisée dans l'organisation des secteurs sanitaire et médico-social,

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- MNH Services à l'Enfance, SAS dédiée aux services de création, conseil, gestion de crèche et de modes de garde.

Le Groupe opère principalement sur la France où il réalise plus de 99% de son chiffre d'affaire.

## A.2 Résultats de souscription

Le résultat technique de souscription est obtenu par addition des résultats techniques de MNH et de MNH Prévoyance présenté dans le tableau ci-dessous.

*Résultat technique des opérations Vie et non vie 2017 et 2016 (agrégation MNH et MNH Prévoyance)*

En millions €	2017	2016
Résultat technique des opérations vie	4	2
Résultat technique des opérations non vie	16	8
Résultat technique total	20	10

En non-vie, l'amélioration du solde de souscription résulte d'une amélioration de la marge technique liée à un redressement de la rentabilité des contrats santé individuels, et d'une baisse des frais de fonctionnement.

En vie, on constate une amélioration de la rentabilité des garantie capitaux décès alors que la loi AGIRA 2<sup>1</sup> avait fortement impacté celle-ci en 2016.

## A.3 Résultats des investissements

Les résultats des placements 2017 et 2016 sont les suivants pour le Groupe (mutuelles d'assurance et banque) :

---

<sup>1</sup>Loi n°2007-1775 du 17 décembre 2007 - art. 6 et article L223-10-2 du code de la mutualité qui conduit à provisionner des capitaux décès non attribués.



SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Résultat des placements 2017 et 2016 (assurance, banque et total)

En millions €	2017	2016
Résultat des placements assurance	15	12
Résultat des placements banque	19	19
Total : résultat des placements groupe	34	32

L'augmentation du résultat des placements pour l'assurance est expliquée par la reprise de dotations aux provisions constituées sur des titres cédés durant l'exercice.

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement dans la titrisation en 2017.

### A.4 Autres produits et dépenses importants

Le résultat d'exploitation courant du Groupe sur les exercices 2017 et 2016 se décompose ainsi :

En millions €	2017	2016
Produits d'exploitation courants	1 141	1 075
Charges d'exploitation courantes	- 1 100	- 1 042
Résultat d'exploitation courant	42	33

La hausse des produits et des charges d'exploitation courants est liée à la variation du périmètre du Groupe qui a fait des acquisitions sur l'année 2017.

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Informations générales

Le Conseil d'Administration du Groupe et le Dirigeant Opérationnel du Groupe sont le Conseil d'Administration et le Dirigeant Opérationnel de MNH entité de tête du Groupe. Le Groupe s'est néanmoins doté d'instances dirigeantes propres (COMEX Groupe, CODIR Groupe et COMOP Groupe) qui sont présentées par la suite.

La gouvernance de MNH est fondée sur la complémentarité entre :

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- Les membres du Conseil d'Administration,
- Les dirigeants effectifs,
- Les responsables des fonctions clés (Actuariat, Risques, Vérification de la conformité et Audit interne) qui rendent compte au Conseil d'Administration.

Cet ensemble est sous le contrôle de l'assemblée générale des délégués représentants des membres de la mutuelle.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle et approuvée par l'assemblée générale.

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts de la Mutuelle. Il joue un rôle central dans le système de gouvernance de la mutuelle conformément à Solvabilité 2.

### **Comités du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a créé en son sein trois comités :

- Le comité assurance,
- Le comité banque et finance,
- Le comité services.

Les règles de fonctionnement de ces comités sont définies dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration s'appuie en outre pour un certain nombre de sujets Groupe (comptes Groupe, ORSA de Groupe, Audit de Groupe...) sur le comité d'audit de MNH, son entité de tête. Ce sujet est développé en partie B.3.

Les instances dirigeantes opérationnelles sont les suivantes :

- les dirigeants effectifs
- le comité exécutif (ou COMEX)
- le comité de direction (ou CODIR)

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- le comité opérationnel (ou COMOP)

Par ailleurs, il existe des comités de gouvernance opérationnels par fonction dont le comité des risques.

Les dirigeants effectifs :

Les dirigeants effectifs pour le Groupe sont :

- le Président,
- le Dirigeant Opérationnel (ou Directeur Général),
- le Directeur Général Délégué.

Les dirigeants effectifs assument en plus de leurs charges respectives un rôle spécifique de représentation du Groupe notamment auprès des instances de contrôle (ACPR notamment).

Les fonctions clés :

Le Groupe est doté de 4 fonctions clés dotée chacune d'un responsable :

- La fonction gestion des risques
- La fonction de vérification de la conformité
- La fonction d'audit interne
- La fonction d'actuariat

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### B.1.b Rémunération de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Les administrateurs de la MNH ne sont pas rémunérés. Les frais liés à leur activité d'administrateur leur sont remboursés.

Les cadres dirigeants ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable est une fraction minoritaire du

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

montant de la rémunération fixe dans tous les cas. Cette rémunération variable ne comprend pas d'attribution d'option sur action ou d'actions.

Il n'existe aucun régime spécifique de retraite additionnel pour les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle du Groupe et pour les responsables des fonctions clés de Groupe.

Aucune transaction rentrant dans la catégorie des « transactions importantes conclues avec des actionnaires, des personnes ayant une influence sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » du Groupe n'a été conclue en 2017.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

La candidature des administrateurs de MNH fait l'objet d'une demande et d'une vérification de pièces justificatives. Un dispositif de formation est conçu avec la volonté d'une part de leur offrir un programme de formation en adéquation avec leurs besoins et/ou leurs responsabilités liées à leurs fonctions et d'autre part de satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.

Dans le respect des dispositions du code de la mutualité (article 114-25), les nouveaux administrateurs sont systématiquement invités à participer à une formation visant à leur permettre d'approfondir leurs connaissances du fonctionnement institutionnel des mutuelles, des bases des mécanismes comptables et règles prudentielles et d'identifier leurs responsabilités civile et pénale.

Les dirigeants effectifs sont nommés par le Conseil d'Administration qui évalue leurs compétences en analysant leur expérience professionnelle. Leur honorabilité est appréciée suite à l'examen de leur casier judiciaire.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Pour chaque acteur identifié au sein des fonctions clés, et conformément au principe de proportionnalité, les exigences en matière de compétence et d'honorabilité sont validées en interne par l'examen de l'expérience professionnelle, des qualifications acquises ou de la formation ainsi que de l'extrait de casier judiciaire des personnes concernées.

### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

**B.3.a Objectifs, stratégies, processus et procédures de *reporting* par catégorie de risques**  
En application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Cette organisation est complétée par une démarche précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

Le système de gestion des risques du Groupe comprend :

- des politiques écrites Groupe,
- des procédures et règles (procédures d'alerte, limites internes de risques, procédure de *reporting* interne...),
- des processus (ORSA, études actif-passif...),
- une documentation (piste d'audit de l'ORSA...),
- des systèmes, outils, et modèles de calcul et de *reporting*,
- des fonctions.

Il a pour objectifs de « déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques. »<sup>2</sup> [...]

---

<sup>2</sup> Article 44 de la Directive 2009/138/CE

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

« Il couvre, au minimum, la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, en particulier dans les instruments financiers à terme, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

Les principes retenus par le Groupe concernant son système de gestion des risques sont les suivants :

- Le système de gestion des risques doit constamment être amélioré et adapté aux évolutions du Groupe et de son environnement. Parmi les moyens identifiés pour ce faire il y a le processus ORSA et l'audit de ses différentes composantes.
- Au-delà de la contrainte réglementaire qui pèse plus spécifiquement sur les entités réglementées du Groupe (pratiquant la banque et l'assurance), le système de gestion des risques du Groupe doit concourir à la protection des entités non réglementées du Groupe en elles-mêmes.

Le système de gestion des risques est sous l'autorité du Conseil d'Administration et du COMEX.

Le Conseil d'Administration :

Valide les grandes orientations concernant le système de gestion des risques et notamment l'ORSA. Il est l'organe responsable du système de gestion des risques

Un comité opérationnel des risques et du contrôle interne Groupe :

Composé de :

- 5 membres décisionnaires (Le Dirigeant Opérationnel et le Directeur Général Délégué et 3 autres membres du COMEX représentant les trois univers du Groupe : Assurance, Banque et Services),
- 5 experts (les 4 responsables des fonctions clés et 1 responsable du contrôle interne Groupe),

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Ce comité prépare pour le Conseil d'Administration les grandes décisions qui sont prises concernant le système de gestion des risques du Groupe et l'ORSA de Groupe et arbitre les décisions relevant des prérogatives du COMEX pour la gestion des risques. Son rôle va au-delà de la seule gestion des risques et traite aussi de questions de conformité et de contrôle interne.

Le comité d'audit de la MNH:

Composé d'administrateurs de la MNH et d'administrateurs invités de MNH Prévoyance , il examine préalablement au Conseil d'Administration de la MNH les grandes décisions et orientations qui sont prises concernant le système de gestion des risques et l'ORSA mais aussi la clôture des comptes de Groupe, l'audit de Groupe. Ce comité examine aussi les conclusion des auditeurs externes sur les comptes du Groupe. Les décisions sont présentées sous la responsabilité du Directeur Général. C'est un comité consultatif qui occasionnellement reçoit un mandat du Conseil d'Administration pour prendre des décisions.

*Reporting* interne de la gestion des risques de Groupe

La gestion des risques du Groupe établit un reporting interne couvrant a minima :

- La description du capital de solvabilité réglementaire (SCR) de Groupe et la couverture du SCR de Groupe (trimestriellement revu)
- Un suivi des risques de marché comprenant :
  - o La description des principaux risques actif-passif au niveau des entités d'assurance et bancaires du Groupe (annuellement),
  - o Un suivi des concentrations principales par émetteur et sur le secteur immobilier (annuellement),
- Un suivi des opérations intragroupe significatives,
- Un suivi de la liquidité (à terme mensuellement).

Concernant plus précisément le rôle de la fonction gestion des risques et son intégration dans la structure organisationnelle, il faut noter que le responsable de la fonction gestion des risques Groupe :

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- est membre du CODIR,
- anime le comité des risques,
- participe au comité d'audit,
- a, au besoin, un lien direct avec le Conseil d'Administration et régulièrement avec la Direction Générale.

Le système de gestion des risques du Groupe assure une cohérence avec le système de gestion des risques et de contrôle interne des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et BFM) en application de l'article 246 de la Directive 2009/138/CE en :

- mettant en cohérence les politiques écrites des entités avec les politiques écrites du Groupe notamment en matière de gestion des risques,
- organisant la participation des responsables des fonctions clés Groupe aux comités de gestion des risques et des comités des placements des entités réglementées,
- organisant une cohérence méthodologique dans l'établissement de la cartographie des risques des entités du Groupe et du Groupe lui-même.



SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

### B.3.b ORSA

Le Groupe procède annuellement à une évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus réglementaire ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

Le processus ORSA est piloté opérationnellement par la fonction risques du Groupe sous la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration se prononce sur les résultats des risques traités dans le cadre de l'ORSA.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité. Pour cela, la démarche ORSA de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- **Besoin global de solvabilité:** le besoin global de solvabilité est conçu, comme étant une description des risques du Groupe et une évaluation des moyens et dispositifs nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer ces risques.
- **L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires du pilier 1 :** cette étude évalue la capacité du Groupe à couvrir ses obligations réglementaires de solvabilité dans le futur. Ce volet présente notamment des simulations de crise (ou *stress tests*) pertinentes compte tenu du profil de risque de l'organisme.
- **La déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses de calcul du SCR :** cette partie évalue pour les risques les plus importants les différences éventuelles entre les hypothèses prises dans le calcul réglementaire du capital de solvabilité réglementaire (SCR) avec la formule standard, et le profil de risque réel du Groupe

Les études faites dans le cadre de l'ORSA donnent lieu systématiquement à des préconisations qui sont débattues en comité des risques et en comité d'audit puis la réponse proposée aux préconisations est validée en Conseil d'Administration.

Ces préconisations ont trait, le plus souvent, à l'amélioration du système de gestion des risques du Groupe ou dans certains cas à la stratégie du Groupe.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## B.4 Système de contrôle interne

### B.4.a Information sur les procédures clés du système de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de l'organisme qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et/ou la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la lutte contre le risque de fraude.

Le contrôle permanent repose sur deux niveaux :

- les contrôles de 1er niveau réalisés préalablement ou simultanément à l'exécution d'une opération par chaque collaborateur dans le cadre de sa fonction ou par sa hiérarchie,
- les contrôles de 2ème niveau réalisés par des collaborateurs indépendants de l'activité opérationnelle et visant à s'assurer de la pertinence et de la réalisation des contrôles de 1er niveau.

Le dispositif porte sur l'intégralité du dispositif de mesure et de surveillance des risques (crédit, marché, opérationnels ...). Ce dispositif est constamment revu pour s'adapter à l'évolution du périmètre du Groupe.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## B.4.b informations sur la fonction de vérification de la conformité

La vérification de la conformité du Groupe porte sur l'ensemble des activités d'assurance et de banque gérées directement par le Groupe, mais également sur les activités déléguées et externalisées par les entités du Groupe à des tiers.

La fonction de vérification de la conformité établit un rapport de conformité. Celui-ci couvre pour 2017 les entités réglementées assurantielles et bancaires suivantes du Groupe :

- MNH,
- MNH Prévoyance,
- BFM,

et a été élargi en 2017 aux entités suivantes :

- Groupe Kalhyge,
- Groupe profession santé incluant IZEOS.

Dans ce rapport de conformité, 4 grandes thématiques sont abordées, à savoir :

- La protection de la clientèle
- Le traitement des données personnelles
- La sécurité financière
- L'éthique dans la conduite des affaires

Il donne lieu à des préconisations concrètes présentées au Conseil d'Administration.

## B.5 Fonction d'audit interne

En 2017, l'audit des activités du Groupe repose principalement sur le suivi des activités réglementées que sont l'assurance et la banque.

Pour la partie assurance le suivi des recommandations fait l'objet d'une procédure validée par la Direction Générale et par le comité d'audit. Un fichier de suivi des recommandations est donné régulièrement au comité d'audit et une fois par an une séance spécifique du comité d'audit dédiée à la gestion des risques et au contrôle interne réalise un examen plus détaillé du suivi des recommandations.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'audit interne est mis en œuvre au sein du Groupe par le Directeur Général du Groupe. Cependant, il reçoit du comité d'audit du Groupe, les instructions concernant les travaux à réaliser. La fonction d'audit interne est rattachée au plus haut niveau hiérarchique (Président du Groupe, Directeur Général et Conseil d'Administration).

Lors de la réalisation des activités d'audit interne, les auditeurs internes ont un accès illimité, sous réserve des interdictions légales ou réglementaires, aux documents, informations et données qui ont un lien avec l'objet de leur mission, toutefois d'autres limites peuvent être fixées par écrit par le Directeur Général et/ou le comité d'audit.

Dans le cadre de leur mission, ils peuvent s'entretenir avec tout membre du personnel, quel que soit son grade et sa fonction, et assister à des réunions.

Tout membre du personnel des activités auditées doit collaborer avec les auditeurs internes pendant la conduite de la mission.

Les auditeurs conduisent les missions sans préjugé, en toute objectivité, impartialité et honnêteté.

Tout au long des missions, les auditeurs respectent la procédure contradictoire : les constatations d'audit et les recommandations sont toujours portées à la connaissance préalable des responsables des entités auditées avant d'être communiquées aux instances qui ont mandaté la mission d'audit.

En cas de découverte de fraudes ou d'irrégularités, les auditeurs en informent le responsable de l'audit interne qui transmet le dossier au Directeur Général et/ou au comité d'audit.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Les auditeurs réalisent leurs travaux en concordance avec les “normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne” et le « Code de déontologie » rédigés par l’institut des auditeurs internes (IIA).

Pour la réalisation de ses missions, l’audit interne suit une méthodologie formalisée dans un manuel d’audit.

## B.6 Fonction actuarielle

Conformément à la directive Solvabilité 2, la fonction actuarielle donne une assurance raisonnable de la maîtrise des risques techniques au travers d’avis indépendant.

La fonction actuarielle a pour mission de :

- coordonner le calcul des provisions techniques,
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- informer le Conseil d’Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et sa bonne application,
- émettre un avis sur l’adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

La fonction actuarielle réalise un rapport annuellement qui décrit l’exécution de son mandat sur l’année écoulée. Ce rapport est présenté au Conseil d’Administration de la MNH.

Au niveau du Groupe, et dans un souci d’efficacité, le responsable de la fonction actuarielle cumule la responsabilité de la fonction actuarielle Groupe et de MNH et de MNH Prévoyance compte tenu que :

- les activités de MNH et MNH Prévoyance sont très imbriquées (par exemple, MNH Prévoyance assure certaines garanties des contrats santé de MNH, les processus de calculs sont cohérents et les logiciels utilisés sont les mêmes, les processus de souscriptions sont identiques pour les deux mutuelles),

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- ce sont les mêmes personnes qui occupent la fonction actuarielle pour MNH et MNH Prévoyance,
- au niveau du Groupe, les provisions MNH et MNH Prévoyance sont additionnées pour déterminer les provisions Groupe.

## B.7 Sous-traitance

La sous-traitance d'activités importantes ou critiques au niveau des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et BFM) est traitée au niveau des entités elles-mêmes.

Dans le cas où le Groupe envisagerait de sous-traiter, au niveau de ses fonctions centrales, une activité importante ou critique, il fera préalablement faire une étude par la fonction conformité Groupe et la fonction gestion des risques du Groupe. Ces études viseront à vérifier la conformité de l'externalisation avec les termes de la Directive Solvabilité II (articles 38 et 49) et du règlement UE 2015/35 (article 274) d'une part, et d'autre part, de faire une évaluation des risques induits par l'externalisation.

Le contrôle interne Groupe produira une liste des activités sous-traitées au niveau de Groupe et au niveau des entités du Groupe.

L'ensemble des activités sous-traitées est périodiquement audité.

Le Groupe, pour ce qui concerne ses fonctions centrales, peut faire appel à des prestataires de service (conseil juridique, conseil en stratégie, conseil en communication et en recrutement, services informatiques, formation, fourniture de données financière, fourniture de repas...), mais ces activités ne constituent pas des activités importantes ou critiques au regard de l'article R.354-7 du code des assurances.

La sous-traitance de fonctions ou activités importantes ou critiques pour les mutuelles du Groupe ou l'externalisation de fonctions essentielles pour la banque font l'objet d'une gestion et d'un suivi spécifique compte tenu des règles en vigueur pour la banque et pour les mutuelles à titre individuel.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

En matière de sous-traitance intragroupe, le principal accord concerne l'accord de délégation de gestion de MNH Prévoyance à MNH qui lui refacture. MNH Prévoyance n'a en effet pas de moyens propres.

## C. Profil de risque

Le profil de risque du Groupe est appréhendé de la manière suivante :

- identification des risques via une cartographie des risques,
- évaluation des risques :
  - par la mesure des risques financiers basée sur la formule standard du pilier 1 de la réglementation solvabilité 2 et sur des stress tests spécifiques,
  - pour les risques opérationnels, une première mesure est réalisée au global avec la formule standard. Une cartographie des risques opérationnels permet de détailler l'ensemble des risques opérationnels par processus. Leur mesure s'effectue avec les directions opérationnelles,
  - pour les risques stratégiques et environnementaux, la mesure s'effectue avec la Direction Générale,
  - par des études spécifiques réalisées dans le cadre de l'ORSA qui complètent ces évaluations.

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est, par définition, exclusivement apporté par les activités d'assurance des mutuelles du Groupe.

Le risque de souscription des mutuelles correspond aux risques de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes). Ces risques peuvent avoir les origines suivantes:

- les hypothèses de tarification et de provisionnement,

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- la structure tarifaire des produits,
- la conception des garanties,
- la distribution des produits,
- les modalités d'adhésion,
- le manque d'informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

MNH et MNH Prévoyance sont dotées d'une organisation et de processus permettant un suivi, satisfaisant du risque souscrit, des engagements potentiellement mis en production et du résultat comptable des opérations d'assurance. Les risques techniques sont suivis régulièrement par le Comex et le Conseil d'Administration.

Leur couverture est matérialisée par une politique de risque de souscription et de provisionnement qui définit les règles en matière de :

- tarification d'un nouveau produit (ou refonte d'un produit existant),
- provisionnement.

La fonction actuarielle suit également les risques techniques lors de ses travaux annuels (détaillés également dans la politique de risque de souscription et provisionnement).

Le risque de souscription est essentiellement apporté par l'activité santé qui est l'activité d'assurance principale du Groupe. S'agissant d'un risque court, c'est-à-dire pour lequel les prestations ont lieu dans l'année qui suit le paiement de la cotisation. Les effets du risque de souscription sont, dans ce cas, rapidement connus et les mesures de remédiation peuvent être prises rapidement pour une plus grande efficacité.

## C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact, de mouvements défavorables des marchés sur les portefeuilles d'investissements dans le Groupe. Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue en portefeuille,
- d'une dégradation de la qualité de crédit des titres détenus en portefeuille,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif d'un portefeuille.

Compte tenu des spécificités de chacune des activités, le risque de marché est traité de manière décentralisé pour les mutuelles et pour la banque.



SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Les filiales de services du Groupe n'ont pas, à proprement parler, de portefeuilles d'investissements. Les mouvements de marché peuvent avoir un impact sur le résultat des activités de service, mais uniquement de manière indirecte.

Dans le cas des mutuelles, les portefeuilles d'investissement représentent plus de 900 M€ investis majoritairement sous forme d'actifs obligataires, d'action et d'actifs immobiliers. Ces investissements sont effectués de manière diversifiée de manière à limiter l'impact que pourrait avoir un scénario défavorable sur une classe d'actif particulière ou un émetteur particulier.

Des études actif-passif sont annuellement menées sur ces portefeuilles pour déterminer une allocation stratégique des actifs permettant, même en cas de situation adverse sur les marchés, de :

- tenir les engagements de la mutuelle notamment vis-à-vis de ses sociétaires,
- respecter les obligations réglementaires en matière de solvabilité,
- avoir un montant d'actif liquide suffisant pour honorer le paiement de ses prestations.

La banque a un portefeuille d'actif représentant une valeur supérieure à 1 Milliard d'€ investis principalement en obligations.

Afin de limiter les conséquences de scénarios adverses, la BFM a fixé des limites d'exposition par catégories d'actifs, par pays, par maturité en fonction du niveau de rating.

La banque mène des études actif-passif visant à suivre et limiter le risque de marché et pour gérer le risque de liquidité.

Compte tenu de son activité, qui consiste aussi à rémunérer des livrets, elle suit aussi spécifiquement l'évolution du rendement et de la marge du portefeuille.

### C.3 Risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit dans le Groupe est principalement porté par la banque BFM.

Le risque de crédit se définit par le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties.

La BFM encourt 3 types de risques de crédit : celui pris à l'occasion de financement de personnes physiques, de personnes morales ou de placements de trésorerie.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- Crédit aux personnes physiques
- Crédit aux personnes morales
- Placements de trésorerie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré notamment par la mise en place de dispositif de sélection des opérations (pour les crédits aux personnes morales et physiques) et plus généralement par des systèmes de limites par contreparties dans le cadre d'une politique d'engagement. Ce risque fait l'objet d'un *reporting* spécifique notamment concernant les encours douteux qui restent à un niveau faible en regard du total des encours (environ 6% pour un coût final inférieur à 1% au 31/12/2017).

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Sur le périmètre des mutuelles du Groupe, le risque de contrepartie correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents,
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers,
- du défaut d'un réassureur et/ou d'un co-assureur,
- du défaut d'un emprunteur, d'un émetteur d'obligations ou d'une contrepartie dans une transaction financière,
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Le risque de contrepartie est limité par le fait que seule une partie très faible de l'activité était réassurée en 2016. Les mutuelles du Groupe ont d'ailleurs mis fin à la réassurance de leurs activités au 31/12/2016.

Le pilotage du risque repose sur le suivi des probabilités de défaut ainsi que les montants de pertes en cas de défaut (par exposition). Les autres créances détenues auprès des tiers sont de deux natures : des cotisations non perçues ou des prestations payées à tort. Ces créances font l'objet d'un suivi comptable matérialisé à fréquence trimestrielle.

Sur l'activité de service, il existe un risque de contrepartie lié par exemple au défaut de paiement d'un créancier, mais ce risque géré de manière décentralisé reste au global faible en comparaison des autres risques du Groupe.

Le risque de concentration sur les placements par secteur et émetteur est suivi au niveau du Groupe.

Sur l'exposition des placements tous secteurs confondus, il apparaît que les concentrations les plus importantes portent sur les obligations émises par les banques et sur la dette souveraine.

## C.4 Risque de liquidité

Le risque afférent à la liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements des mutuelles ou de la Banque.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Dans le cadre de l'activité des mutuelles, il s'agit essentiellement de la capacité à honorer les prestations dues aux bénéficiaires.

Le risque de liquidité est le risque pour la BFM de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques (internes), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Pour la BFM, il est, pour l'essentiel, lié au risque de forte décollecte sur les encours de comptes sur livrets.

La gestion du risque de liquidité est gérée de manière décentralisée à la BFM, à la MNH et chez MNH Prévoyance.

Les principales mesures de remédiation et de limitation concernant ce risque sont le respect de limites par catégorie d'actif, pour la banque et de l'allocation stratégique, pour les mutuelles déterminées dans le cadre des études actif-passif. Par ailleurs, la banque comme les mutuelles choisissent d'investir dans des actifs de qualité permettant la mise en pension et la cession rapide.

Les mesures mises en place sont aussi liées au respects de ratios réglementaires (pour la BFM) et à la mise en place d'indicateurs de suivi et de limites du risque de liquidité. La mise à jour de ces indicateurs est réalisée mensuellement à la BFM et trimestriellement pour MNH et MNH Prévoyance.

## C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe et les risques liés au modèle.

Ce risque est suivi de manière décentralisée au niveau des mutuelles et de la banque qui ont mis en place des dispositifs de gestion et de suivi de ces risques.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Au niveau des mutuelles, le risque opérationnel est suivi au travers de la cartographie des risques et des contrôles réalisés. La cartographie des risques de la mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

Pour la BFM, les contrôleurs internes assistent les directions opérationnelles et fonctionnelles dans leurs missions de mesure et de suivi du risque opérationnel. De par les contrôles qu'ils réalisent, ils fournissent aux organes dirigeants de la banque des informations qualitatives et quantitatives sur le risque opérationnel.

Concernant ses activités de service, le Groupe s'est engagé au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles filiales dans la détermination de cartographies des risques notamment opérationnels des principales filiales de service. Ce faisant, le contrôle interne du Groupe s'assure de l'existence au sein des principales filiales de service examinées de dispositifs de maîtrise des risques opérationnels.

## C.6 Autres risques importants

Le Groupe est sujet à des risques environnementaux importants liés à son exposition aux aléas qui pourraient toucher le monde de la santé dans son ensemble.

C'est dans cette optique que la stratégie du Groupe consiste à diversifier ses métiers afin d'être à même de suivre ou d'anticiper les changements qui pourraient se produire dans le secteur de la santé.

Le Groupe est aussi sensible au risque de réputation compte tenu qu'une grande part de son activité est faite auprès de professionnels de la santé et d'institutions de santé. Pour parer à ce risque, le Groupe œuvre pour mettre en place des relations plus poussées avec des partenaires dans le monde de la santé et met en place une stratégie de communication.

Enfin, la stratégie du Groupe l'amène à devoir maîtriser un grand nombre de nouveau métier ce qui constitue un défi. Pour parer à ce risque, le Groupe s'appuie d'une part, sur une gouvernance décentralisée permettant la prise de décision au bon niveau de décision et d'autre part, sur un niveau élevé de *reporting* permettant un suivi des risques au niveau du Groupe.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Les engagements hors bilan dans le Groupe qui sont majoritairement des engagements reçus ne génèrent pas, en eux-mêmes, de risques importants au niveau du Groupe.

## C.7 Information sur la sensibilité aux risques

Dans le cadre du processus ORSA des tests de résistance ont été menés sur la solvabilité en simulant plusieurs scénarios de stress sur des risques techniques (hausse de la sinistralité) et de marché (simulation d'un krach sur les marchés actions, hausse des taux).

Les résultats ont été simulés sur la période allant de 2017 à 2022.

- Un stress test technique qui correspond à une hausse de la sinistralité (dérive de 10% par an),
- Un stress test de marché correspond à une baisse des marchés action de 50%,
- Deux stress tests de hausse des taux (respectivement +2% et +4,5%).

Ci-dessous, sont reproduits les résultats pour l'année 2019 (les stress ayant lieu en 2018 il s'agit pour la plupart des stress tests de l'année pour laquelle le ratio de solvabilité est le plus bas).

Stress tests	2019	2019	2019	2019
	Scénario hausse de la sinistralité	Scénario baisse des actions	Scénario hausse des taux 200 bp	Scénario hausse des taux 450 bp
Ecart ratio de solvabilité par rapport au scénario central	-19%	-10%	-5%	-14%

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le Groupe calcule sa solvabilité réglementaire par la méthode dite de consolidation.

Pour déterminer le niveau de ses fonds propres, le Groupe établit donc un bilan prudentiel consolidé en norme solvabilité 2.

La création de ce bilan prudentiel se fait en deux étapes :

- sur la base des bilans de l'ensemble des sociétés du Groupe (qu'elles soient ou non réglementées), un bilan consolidé conformément au CRC N°2000-05,

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

- qui sera ensuite, par des retraitements supplémentaires mis en norme Solvabilité 2. Parmi l'ensemble des retraitements (Solvabilité 2, de consolidation et autres) il y a notamment :
  - o l'élimination des flux intragroupes,
  - o l'élimination des survaleurs et sousvaleurs,
  - o la comptabilisation des placements à la valeur de marché au lieu de la valeur comptable historique,
  - o l'annulation des immobilisations incorporelles,
  - o la comptabilisation des provisions techniques en norme Solvabilité 2.

Les actifs sont, dès lors qu'ils sont cotés, comptabilisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

Les autres actifs sont comptabilisés en valeur comptable ce qui correspond notamment pour les actifs immobiliers à la meilleure estimation connue.

Comme il a été précisé ci-dessus, le Groupe procède systématiquement à l'élimination des survaleurs et des immobilisations incorporelles dans le cadre de l'établissement de son bilan prudentiel.

Les provisions techniques sont calculées au niveau du Groupe en norme Solvabilité 2. Elles sont l'addition des provisions techniques de MNH et de MNH Prévoyance. Les provisions techniques sont, autant pour la MNH que pour MNH Prévoyance, calculées de manière prudente.

Les autres passifs sont pour une grande partie constitués des encours sur livrets de la BFM. Ils sont repris dans le bilan en norme prudentielle solvabilité 2 pour les montants correspondants à leur valeur dans les comptes de la BFM.

La seule option réglementaire utilisée par le Groupe dans le calcul de son SCR et de ses provisions technique est celle de l'ajustement égalisateur qui permet de lisser dans le temps les variations de la courbe des taux. Pour 2015 et 2016, l'utilisation de cette option a un impact négligeable (amélioration de x% du ratio de solvabilité en 2017 et 0,7% en 2016). Sa non-utilisation ne remettrait pas en cause le niveau de solvabilité réglementaire du Groupe.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

Au 31/12/2017, les fonds propres prudentiel du Groupe sont majoritairement des fonds propres de *tier 1* (qui correspond au plus haut niveau de qualité) qui sont constitués par la réserve de réconciliation des comptes prudentiels consolidés, c'est-à-dire la différence entre l'actif et le passif du bilan consolidé calculé en norme solvabilité 2.

Les fonds propres du Groupe comprennent cependant de la dette subordonnée pour :

- 80 M€ de Titre Subordonné Remboursable (TSR) souscrit par MNH en 2017,
- un montant d'environ 2 M€ dans les fonds propres de la BFM.

Les intérêts minoritaires de la BFM contribuent positivement aux fonds propres du Groupe pour la partie couvrant l'exigence réglementaire de la BFM. La partie résiduelle des intérêts minoritaire est écrêtée. Cet écrêtage explique la différence entre les fonds propres prudentiels et l'excédent entre l'actif et le passif.

Aucun élément de fonds propres du Groupe ne fait l'objet des mesures transitoire prévues à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE.

Les fonds propres prudentiels du Groupe sont en totalité éligible pour la couverture du capital de solvabilité réglementaire.

Il n'y a pas d'élément de fonds propres auxiliaires dans les fonds propres du Groupe.

Le Groupe prévoit de diversifier ses sources de fonds propres et d'augmenter leur niveau.

### E.2 Capital de solvabilité requis

Le SCR (ou capital de solvabilité réglementaire) de Groupe se décompose au 31/12/2017 de la manière suivante :



SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

<i>en M€</i>	2017	2016
<b>SCR</b>	395	371
exigence de marge Banque	218	188
exigence de marge Assurance	177	182

exigence de marge Assurance	177	182
ajustements	-4	-1
<b>SCR opérationnel (assurance)</b>	20	20
<b>BSCR (assurance)</b>	160	163

<b>BSCR</b>	160	163
effet de diversification	49	50
somme des composantes	209	213
<b>SCR marché</b>	63	63
<b>SCR contrepartie</b>	10	10
<b>SCR vie</b>	12	13
<b>SCR santé</b>	124	127
<b>SCR non-vie</b>	0	0

Par rapport à l'an dernier le SCR a augmenté d'environ 24 M€ principalement du fait de l'augmentation de l'exigence de marge de la BFM de 30 M€ compensée en partie par une baisse de l'exigence assurance de 6 M€.

Le capital de solvabilité requis de 395 M€ est à mettre en regard des fonds propres prudentiels de 585 M€. le ratio de solvabilité du Groupe est donc à 148,3%. Les fonds propres prudentiels doivent obligatoirement être supérieurs au capital de solvabilité requis, et le ratio de solvabilité supérieur à 100%.

Le calcul réglementaire est fait sur la base de la formule standard sans utilisation de simplification ou d'option réglementaire hormis l'utilisation de l'ajustement de volatilité et sans utiliser de paramètres spécifiques.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Il n'y a actuellement aucune indication de l'autorité de contrôle indiquant que le montant définitif du calcul de l'exigence de capital réglementaire du Groupe resterait subordonné à une évaluation du contrôle.

Aucun manquement n'a été constaté à la couverture du capital de solvabilité réglementaire pour le Groupe ni pour ses filiales réglementées.

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## F. Annexes : Etats quantitatifs réglementaires

### Annexe 1 : liste des entreprises du Groupe au 31/12/2017 (S. 32.01.22)

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0040	C0010	C0020/C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
MNH	FRANCE	LEI/969500WVTMVLZJMD8N488	4 - Composite undertaking	Mutuelle régie par livre II du code de la mutualité	1 - Mutuel	ACPR
MNH Prevoyance	FRANCE	LEI/969500KQOPZF7YV5V55	4 - Composite undertaking	Mutuelle régie par livre II du code de la mutualité	1 - Mutuel	ACPR
SAS Ligne Claire	FRANCE	SC/438 102 584 R.C.S. Lyon	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
SCI Logistique	FRANCE	SC/419 603 303 R.C.S. Orléans	99 - Other	Société Civile Immobilière	2 - Non-mutuel	
SCI Bordeaux	FRANCE	SC/418 551 793 R.C.S. Orléans	99 - Other	Société Civile Immobilière	2 - Non-mutuel	
BFM	FRANCE	LEI/9695005SKGZ20U1SK269	8 - Credit institution, investment firm and financial institution	Société anonyme	2 - Non-mutuel	ACPR
MNH Développement	FRANCE	SC/804 751 998 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
MNH Services à l'entente	FRANCE	SC/804 752 568 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
MNH Immobilier Le Mans	FRANCE	SC/804 752 362 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
ORSANE	FRANCE	SC/802 477 430 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
MNH Courtage	FRANCE	SC/752 947 002 R.C.S. Paris	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Oratorio	FRANCE	SC/82285926 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
SCI Glacierie	FRANCE	SC/322 950 536 R.C.S. Paris	99 - Other	Société civile immobilière	2 - Non-mutuel	
ITL Espagne	Espagne	SC/ITL Espagne	99 - Other	société de droit étranger	2 - Non-mutuel	
ITL	FRANCE	SC/523 314 474 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Keldoc	FRANCE	SC/752 344 986 R.C.S. Paris	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
GIE Accefil	FRANCE	SC/802118868 R.C.S. ORLEANS	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
Comelco	FRANCE	SC/337 604 482 R.C.S. NORT	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Net Logon	FRANCE	SC/410 032 466 R.C.S. Créteil	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
AKLIA	FRANCE	SC/832 524 797 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Top Alliance	FRANCE	SC/504 090 234 R.C.S. NORT	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Kalhyge développement	FRANCE	SC/488 607 607 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE	FRANCE	SC/351 315 072 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE 1	FRANCE	SC/971 503 578 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE 2	FRANCE	SC/739 809 226 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Lintea	FRANCE	SC/326 462 678 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutuel	
RDL Lorraine	FRANCE	SC/656 880 432 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE MC	FRANCE	SC/524 896 867 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE 3	FRANCE	SC/311 865 547 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE BOM	FRANCE	SC/352 400 659 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE LTCE	FRANCE	SC/382 023 091 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
KALHYGE 4	FRANCE	SC/071 805 642 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Janus	FRANCE	SC/530 330 174 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
SESC	FRANCE	SC/712 012 129 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
EMG	FRANCE	SC/304 747 000 R.C.S. Nanterre	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Nurse 24	Italie	SC/Nurse 24	99 - Other	Société de droit étranger	2 - Non-mutuel	
Hospimedia	FRANCE	SC/439 125 741 R.C.S. LILLE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Trilogie Santé	FRANCE	SC/479 898 995 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	SARL	2 - Non-mutuel	
Trilogie Formation	FRANCE	SC/802 837 112 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
GIE Aceprint	FRANCE	SC/820 898 914 R.C.S. ORLEANS	10 - Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
GIE Acegroup	FRANCE	SC/824 680 862 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
GIE Acegroup 2	FRANCE	SC/824 366 421 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
GIE Accense	FRANCE	SC/824 394 176 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
GIE Accense 2	FRANCE	SC/824 394 176 R.C.S. PARIS	99 - Other	Groupement intérêt économique	2 - Non-mutuel	
APICEA	FRANCE	SC/523 209 740 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
PG PROMOTION	FRANCE	SC/302 382 858 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
ACETIAM	FRANCE	SC/535 191 571 R.C.S. RENNES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
ETIAM CONNECT	FRANCE	SC/502 146 301 RCS BORDEAUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
ETIAM CORP (US)	Etats Unis	SC/Etiam CORP	99 - Other	Société de droit étranger	2 - Non-mutuel	
ETIAM EMAGING GROUP	FRANCE	SC/814 845 343 R.C.S. RENNES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Accellis	FRANCE	SC/434 978 706 R.C.S. GRASSE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Accel	FRANCE	SC/494 372 288 R.C.S. GRASSE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Entreprise Médicale	FRANCE	SC/377 562 277 R.C.S. NANTERRE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Excel	FRANCE	SC/524 953 147 R.C.S. LISIEUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
ALKAPHARM	FRANCE	SC/381 009 704 R.C.S. BOBIGNY	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
AMD	FRANCE	SC/333 400 380 R.C.S. BERNAY	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
SCIENTIS	FRANCE	SC/445 353 628 R.C.S. BOBIGNY	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
SODEL	FRANCE	SC/627 150 105 R.C.S. LISIEUX	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
MEDICEA	FRANCE	SC/530 168 210 R.C.S. VERSAILLES	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
TOPTEL	FRANCE	SC/389 856 824 R.C.S. CRETEIL	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
EVENTIME	FRANCE	SC/750 495 186 R.C.S. MARSEILLE	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
NGI Group	FRANCE	SC/490 242 849 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Medical Imaging	FRANCE	SC/502 380 009 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Healthcare IT	FRANCE	SC/410 235 469 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Print Systems	FRANCE	SC/479 891 723 R.C.S. LYON	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
PROSERVE DASRI	FRANCE	SC/832 336 077 R.C.S. PARIS	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Gruppe GC	FRANCE	SC/433 621 349 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société par actions simplifiée	2 - Non-mutuel	
Med Econord	FRANCE	SC/408 898 179 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Tradisols	FRANCE	SC/493 844 542 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
TE 2000	FRANCE	SC/493 556 262 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Eliedac	FRANCE	SC/389 901 547 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
DHS	FRANCE	SC/408 621 415 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
SPS	FRANCE	SC/792 397 754 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Aristote	FRANCE	SC/429 641 715 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Démétis	FRANCE	SC/481 088 268 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
EDC	FRANCE	SC/399 615 376 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Environnement Médicale	FRANCE	SC/414 872 804 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	
Primum	FRANCE	SC/418 654 463 R.C.S. LONS LE SAUNIER	99 - Other	Société à Responsabilité limitée	2 - Non-mutuel	

## SFCR Groupe Date : 30/03/2018

Nom juridique de l'entreprise	Critères de classement (dans la monnaie de déclaration du groupe)							
	Total du bilan (entreprises d'assurance et de réassurance)	Total du bilan (autres entreprises réglementées)	Total du bilan (entreprises non réglementées)	Primes émises, nettes de réassurance, des entreprises d'assurance ou de réassurance, selon IFRS ou référentiel comptable local	Chiffre d'affaires, défini comme le produit brut des activités ordinaires selon les IFRS ou le référentiel comptable local, pour les autres types d'entreprises et de sociétés holding d'assurance	Résultats de souscription	Résultats des investissements	Résultats totaux
C0040	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
MNH	677 264 656			586 036 850		113 462 605	10 585 638	7 091 247
MNH Prevoyance	276 012 765			52 655 008		17 625 860	6 472 053	8 264 791
SAS Ligne Claire			2 790 615		3 865 407			94
SCI Logistique			1 421 482		564 349			249 715
SCI Bordeaux			1 014 495		128 182			106 693
BFM		3 399 876 753			149 419 437		19 081 425	22 027 359
MNH Développement			239 771 117		4 464 967			3 413 708
MNH Services à l'enfance			646 056		143 192			439 915
MNH Immobilier Le Mans			17 434 881		872 196			530 172
ORSANE			238 317		95 579			1 930 534
MNH Courtage			3 779 023		108 372			422 727
Oratorio			1 591 690		132 080			478 554
SCI Glacière			38 923 470		3 039 824			280 897
ITL Espagne			399 960		2 005 729			51 448
ITL			42 613 239		56 460 316			227 200
Keldoc			183 899		79 721			2 389 597
GIE Acefill			11 674 099		8 764 749			824 837
Comelec			29 945 041		9 402 595			8 974 430
Net Logon			1 020 926		3 316 186			1 770 316
AKLIA			21 445 419		-			-
Top Alliance			3 371 135		-			-
Kalhyge développement			155 451 624		3 864 161			4 968 923
KALHYGE			224 232 551		20 804 325			4 840 583
KALHYGE 1			71 804 510		58 562 808			4 508 274
KALHYGE 2			85 448 942		78 779 247			8 077 508
Lintea			488 237		1 566			54 196
RLD Lorraine			91 926		417 213			412 098
KALHYGE MC			17 585 637		31 955 990			2 171 711
KALHYGE 3			9 473 809		8 850 390			177 444
KALHYGE BDM			2 093 211		1 946 034			1 392 836
KALHYGE LTCE			1 554 354		1 544 232			8 041
KALHYGE 4			61 333 225		19 513 794			7 361 196
Janus			28 511 094		4 929 146			277 458
SESC			19 597 945		21 952 406			3 140 463
EMG			2 102 421		3 924 072			124 030
Nurse 24			257 774		94 176			318 261
Hospimedia			3 826 815		4 867 106			716 392
Trilogie Santé			568 295		577 263			181 877
Trilogie Formation			49 679		123 014			48 885
GIE Aceprint			6 183 088		9 451 840			15 727
GIE Acegroup			9 895 368		4 322 982			4 526
GIE Acegroup 2			10 835 682		17 011 273			487
GIE Accense			3 179 295		3 449 811			1
GIE Accense 2			4 597 865		4 188 497			1
APICEA			1 748 128		512 449			406 262
PG PROMOTION			3 751 594		6 049 767			650 964
ACETIAM			19 875 062		6 498 481			324 550
ETIAM CONNECT			-		-			-
ETIAM CORP (US)			402 327		637 227			46 131
ETIAM EMAGING GROUP			9 451 685		1 452 949			272 994
Accelis			-		2 017 791			247 542
Accel			-		276 245			367 266
Entreprise Médicale			1 916 488		2 390 086			151 300
Exeol			14 092 457		1 307 889			149 206
ALKAPHARM			3 929 967		3 905 532			154 220
AMD			3 073 905		3 475 633			362 476
SCIENTIS			11 893		-			5 147
SODEL			12 681 852		6 351 561			63 687
MEDICEA			1 870 082		833 271			206 724
TOPTEL			197 787		477 694			6 014
EVENTIME			4 494 253		1 886 352			189 287
NGI Group			14 880 811		503 339			1 524 369
Medical Imaging			6 814 263		1 588 050			889 928
Healthcare IT			12 411 904		3 423 568			820 428
Print Systems			1 243 481		946 727			82 852
PROSERVE DASRI			2 609 270		-			1 171 547
Groupe GC			9 614 464		-			-
Med Econord			572 850		-			-
Tradéhos			1 547 090		-			-
TE 2000			3 596 972		-			-
Elidec			997 703		-			-
DHS			1 365 561		-			-
SPS			883 512		-			-
Aristote			498 620		-			-
Démétis			427 430		-			-
EDC			3 020 841		-			-
Environnement Médicale			797 950		-			-
Primum			579 783		-			-

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Nom juridique de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnel le utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0040	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
MNH	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Prevoyance	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SAS Ligne Claire	33%	33%	33%		2 - Significatif	33%	oui		2 - Method 1: consolidation proportionnelle
SCI Logistique	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCI Bordeaux	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
BFM	63%	100%	64%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Développement	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Services à l'enfance	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MNH Immobilier Le Mans	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ORSANE	50%	50%	50%		2 - Significatif	50%	oui		2 - Method 1: consolidation proportionnelle
MNH Courtage	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Oratorio	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCI Glacière	62%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ITL Espagne	62%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ITL	62%	100%	99%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Keldoc	88%	100%	88%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Acefil	91%	100%	91%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Comelec	98%	100%	98%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Net Logon	97%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
AKLIA	98%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Top Alliance	82%	100%	82%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Kalhyge développement	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 1	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 2	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Lintea	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
RLD Lorraine	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE MC	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 3	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE BDM	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE LTCE	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
KALHYGE 4	85%	100%	85%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Janus	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SESC	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
EMG	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Nurse 24	80%	100%	80%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Hospimedia	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Trilogie Santé	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Trilogie Formation	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Aceprint	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Acegroup	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Acegroup 2	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Accense	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
GIE Accense 2	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
APICEA	67%	100%	67%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
PG PROMOTION	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ACETIAM	61%	100%	61%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ETIAM CONNECT	61%	100%	61%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ETIAM CORP (US)	61%	100%	61%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ETIAM EMAGING GROUP	61%	100%	61%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Accelis	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Accel	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Entreprise Médicale	70%	100%	70%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Exeel	92%	100%	92%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
ALKAPHARM	92%	100%	92%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
AMD	92%	100%	92%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SCIENTIS	92%	100%	92%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SODEL	92%	100%	92%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
MEDICEA	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
TOPTEL	60%	100%	60%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
EVENTIME	51%	100%	51%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
NGI Group	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Medical Imaging	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Healthcare IT	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Print Systems	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
PROSERVE DASRI	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Groupe GC	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Med Econord	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Tradéhos	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
TE 2000	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Elidec	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
DHS	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
SPS	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Aristote	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Démétis	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
EDC	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Environnement Médicale	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale
Primum	100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	oui		1 - Method 1: consolidation totale

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Annexe 2 : Bilan prudentiel au 31/12/2017 (S.02.01.02)

Actifs	Valeur Solvabilité II		Passifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010			C0010
Goodwill	R0010	-	Provisions techniques non-vie	R0510	104 264 586
Frais d'acquisition différés	R0020	-	Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-	Meilleure estimation	R0540	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-	Marge de risque	R0550	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	232 779 349	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	104 264 586
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 570 455 448	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 800 424	Meilleure estimation	R0580	91 377 639
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 086 853	Marge de risque	R0590	12 886 947
Actions	R0100	-	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	67 308 784
Actions – cotées	R0110	-	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	22 035 912
Actions – non cotées	R0120	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Obligations	R0130	1 090 170 294	Meilleure estimation	R0630	11 396 671
Obligations d'État	R0140	580 688 531	Marge de risque	R0640	10 639 241
Obligations d'entreprise	R0150	201 700 674	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	45 272 872
Titres structurés	R0160	307 781 089	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Titres garantis	R0170	-	Meilleure estimation	R0670	35 346 938
Organismes de placement collectif	R0180	350 923 039	Marge de risque	R0680	9 925 934
Produits dérivés	R0190	-	Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	123 040 452	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Autres investissements	R0210	1 434 386	Meilleure estimation	R0710	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-	Marge de risque	R0720	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	600 015	Autres provisions techniques	R0730	-
Avances sur police	R0240	-	Passifs éventuels	R0740	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	600 015	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	28 048 882
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-	Provisions pour retraite	R0760	21 077 457
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	7 623	Dépôts des réassureurs	R0770	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	7 623	Passifs d'impôts différés	R0780	3 598 694
Non-vie hors santé	R0290	-	Produits dérivés	R0790	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	7 623	Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-	Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	156 678 843
Santé similaire à la vie	R0320	-	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux i	R0820	59 290 175
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	172 305
Vie UC et indexés	R0340	-	Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 146 183 934
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-	Passifs subordonnés	R0850	82 168 538
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 488 089	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de	R0860	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 178 507	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de bas	R0870	82 168 538
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 450 200 721	Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	210 840 058
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-	<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>3 879 632 256</b>
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	86 646 165			
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	48 659 387			
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 400 015 304</b>	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>520 383 048</b>

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Annexe 3 : Primes sinistres et dépenses (S.05.01.02)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	563 261 603	27 278 428	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	473 887	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	562 787 716	27 278 428	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	563 261 603	27 278 428	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	473 887	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	562 787 716	27 278 428	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	450 926 298	16 676 741	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-374 051	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	451 300 350	16 676 741	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110							590 540 031	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							0	
Part des réassureurs	R0140							473 887	
Net	R0200							590 066 144	
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210							590 540 031	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							0	
Part des réassureurs	R0240							473 887	
Net	R0300							590 066 144	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310							467 603 039	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							0	
Part des réassureurs	R0340							-374 051	
Net	R0400							467 977 091	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410							0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							0	
Part des réassureurs	R0440							0	
Net	R0500							0	

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	66 183 182	23 147 110	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charges administratives</b>										
Brut – assurance directe	R0610	13 448 663	510 581	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630									
Part des réassureurs	R0640	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0700	13 448 663	510 581	0	0	0	0	0	0	0
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut – assurance directe	R0710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730									
Part des réassureurs	R0740	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0810	1 499 612	20 162 418	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830									
Part des réassureurs	R0840	338 506	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0900	1 161 106	20 162 418	0	0	0	0	0	0	0
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut – assurance directe	R0910	51 573 413	2 474 112	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930									
Part des réassureurs	R0940	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1000	51 573 413	2 474 112	0	0	0	0	0	0	0
<b>Frais généraux</b>										
Brut – assurance directe	R1010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030									
Part des réassureurs	R1040	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres dépenses</b>										
Net	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>								89 330 292
<b>Charges administratives</b>									
Brut – assurance directe	R0610								13 959 243
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630								0
Part des réassureurs	R0640								0
Net	R0700								13 959 243
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut – assurance directe	R0710								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730								0
Part des réassureurs	R0740								0
Net	R0800								0
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0810								21 662 030
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830								0
Part des réassureurs	R0840								338 506
Net	R0900								21 323 524
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut – assurance directe	R0910								54 047 525
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930								0
Part des réassureurs	R0940								0
Net	R1000								54 047 525
<b>Frais généraux</b>									
Brut – assurance directe	R1010								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030								0
Part des réassureurs	R1040								0
Net	R1100								0
<b>Autres dépenses</b>									
Net	R1200								0
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								89 330 292



SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	14 885 892	4 429 692	0	29 310 131	0	0	48 625 716	
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1500	14 885 892	4 429 692	0	29 310 131	0	0	48 625 716	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	14 885 892	4 429 692	0	29 310 131	0	0	48 625 716	
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1600	14 885 892	4 429 692	0	29 310 131	0	0	48 625 716	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	7 960 024	2 849 056	0	19 376 833	0	0	30 185 913	
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1700	7 960 024	2 849 056	0	19 376 833	0	0	30 185 913	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Dépenses engagées</b>									
Charges administratives	R1900	1 664 862	1 002 887	0	5 161 727	0	0	7 829 475	
Brut	R1910	139 521	32 328	0	285 529	0	0	457 377	
Part des réassureurs	R1920	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R2000	139 521	32 328	0	285 529	0	0	457 377	
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut	R2010	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R2020	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R2100	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut	R2110	249 039	394 058	0	1 003 092	0	0	1 646 190	
Part des réassureurs	R2120	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R2200	249 039	394 058	0	1 003 092	0	0	1 646 190	

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut	R2210	249 039	394 058	0	1 003 092	0	0	1 646 190	
Part des réassureurs	R2220	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R2300	249 039	394 058	0	1 003 092	0	0	1 646 190	
<b>Frais généraux</b>									
Brut	R2310	1 276 302	576 501	0	3 873 106	0	0	5 725 908	
Part des réassureurs	R2320	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R2400	1 276 302	576 501	0	3 873 106	0	0	5 725 908	
<b>Autres dépenses</b>									
Total des dépenses	R2600	0	0	0	0	0	0	0	
Montant total des rachats	R2700	0	0	0	0	0	0	0	

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Annexe 4 : Primes sinistres et dépenses par pays (S.05.02.01)

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie
		C0070	C0010	C0020
	R0010			FR
		C0140	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	590 540 031	0	590 540 031
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0140	473 887	0	473 887
<b>Net</b>	R0200	590 066 144	0	590 066 144
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	590 540 031	0	590 540 031
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0240	473 887	0	473 887
<b>Net</b>	R0300	590 066 144	0	590 066 144
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	467 603 039	0	467 603 039
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0340	-374 051	0	-374 051
<b>Net</b>	R0400	467 977 091	0	467 977 091
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0
Net	R0500	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	89 330 292	0	89 330 292
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0		
<b>Total des dépenses</b>	R1300	0		

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

		<b>Total 5 principaux pays et pays d'origine</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie</b>
		<b>C0210</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>
	<b>R1400</b>			<b>FR</b>
		<b>C0280</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>
<b>Primes émises</b>				
Brut	<b>R1410</b>	48 625 716	0	48 625 716
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1420</b>	0	0	0
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	48 625 716	0	48 625 716
<b>Primes acquises</b>				
Brut	<b>R1510</b>	48 625 716	0	48 625 716
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	0	0	0
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	48 625 716	0	48 625 716
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	<b>R1610</b>	30 185 913	0	30 185 913
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1620</b>	0	0	0
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	30 185 913	0	30 185 913
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	<b>R1710</b>	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R1720</b>	0	0	0
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	7 829 475	0	7 829 475
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>	0		
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>	0		

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Annexe 5 : impact des mesures garanties long terme et mesures transitoires (§.22.01.22)

		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques</b>	<b>R0010</b>	171 565 747	171 565 747	0	171 565 747	0	172 083 171	517 424	172 083 171	0	517 424
<b>Fonds propres de base</b>	<b>R0020</b>	585 494 653	585 494 653	0	585 494 653	0	585 126 868	-367 785	585 126 868	0	-367 785
Excédent d'actif sur passif	<b>R0030</b>	520 383 048	520 383 048	0	520 383 048	0	520 015 263	-367 785	520 015 263	0	-367 785
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	<b>R0040</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>R0050</b>	585 494 653	585 494 653	0	585 494 653	0	585 126 868	-367 785	585 126 868	0	-367 785
Niveau 1	<b>R0060</b>	505 218 611	505 218 611	0	505 218 611	0	504 850 826	-367 785	504 850 826	0	-367 785
Niveau 2	<b>R0070</b>	80 276 042	80 276 042	0	80 276 042	0	80 276 042	0	80 276 042	0	0
Niveau 3	<b>R0080</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0090</b>	394 728 653	394 728 653	0	394 728 653	0	394 874 457	145 804	394 874 457	0	145 804

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

Annexe 6 : détail des fonds propres (S.23.01.22)

## SFCR Groupe Date : 30/03/2018

	Total C0010	Niveau 1 – non restreint C0020	Niveau 1 – restreint C0030	Niveau 2 C0040	Niveau 3 C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 134 244	3 134 244	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	517 248 804	517 248 804	0	0
Passifs subordonnés	R0140	82 168 538	0	1 892 496	80 276 042
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0	0	0	0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	17 056 933	17 056 933	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	17 056 933	17 056 933	0	0
<b>Total déductions</b>	R0280	17 056 933	17 056 933	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	585 494 653	503 326 115	1 892 496	80 276 042
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0	0	0	0
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0	0	0	0
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	R0440	0	0	0	0
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	585 494 653	503 326 115	1 892 496	80 276 042
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	585 494 653	503 326 115	1 892 496	80 276 042
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	585 494 653	503 326 115	1 892 496	80 276 042
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	585 494 653	503 326 115	1 892 496	80 276 042
<b>Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0590	176 600 597			
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	58 669 648			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0630	332%			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	585 494 653			
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	0	0	0	0
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par déduction et agrégation</b>	R0670				
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	394 728 653			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	148%			

	C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>	
Excédent d'actif sur passif	R0700 520 383 048
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710 0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720 0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730 3 134 244
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds	R0740 0
Autres fonds propres non disponibles	R0750 0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760 517 248 804
<b>Bénéfices attendus</b>	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018

## Annexe 7 : couverture du SCR par les fonds propres au 31/12/2017 (détail) (S.25.01.22)

Risque de marché
Risque de défaut de la contrepartie
Risque de souscription en vie
Risque de souscription en santé
Risque de souscription en non-vie
Diversification
Risque lié aux immobilisations incorporelles
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE
Risque opérationnel
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.
Prestations discrétionnaires futures nettes
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
<b>Informations sur les autres entités</b>
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) –
Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires
de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions
de retraite professionnelle
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital
requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle
Capital requis pour entreprises résiduelles
<b>SCR global</b>
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation
Capital de solvabilité requis

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
R0010	62 606 239	62 606 239	
R0020	9 718 641	9 718 641	
R0030	12 452 489	12 452 489	
R0040	124 426 003	124 426 003	
R0050	0	0	
R0060	-48 954 570	-48 954 570	
R0070	0	0	
R0100	<b>160 248 802</b>	<b>160 248 802</b>	

	C0100
R0120	0
R0130	19 950 488
R0140	0
R0150	-3 598 694
R0160	0
R0200	176 600 597
R0210	0
R0220	394 728 653
R0400	0
R0410	0
R0420	0
R0430	0
R0440	0
R0450	<b>4 sans ajustement</b>
R0460	0
R0470	58 669 648
R0500	218 128 056
R0510	218 128 056
R0520	0
R0530	0
R0540	0
R0550	0
R0560	0
R0570	394 728 653

SFCR Groupe  
Date : 30/03/2018